

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Kel Kem Ltd. Ciment de Poêle et Joint Noir

Date d'émission : Le 27 Novembre, 2017

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

**Identificateur de produit:**

**Nom du produit**

Ciment de Poêle et Joint Noir

**Autres moyens d'identification:**

**Code (s) de produit**

KK0075-A, KK0075-B, KK0076,  
KK0076-B

**Synonymes**

Mortier à base de silicate

**Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique :**

**Usage recommandé:**

Mortier à haute température pour  
poêles et cheminées

**Utilisations déconseillées:**

Pas d'information disponible

**Données relatives au fournisseur de la fiche de données de sécurité:**

**Nom de la compagnie :**

Kel Kem Ltd.

**Adresse :**

1333 Cornwall Road  
Oakville, Ontario, Canada  
L6J 7T5  
www.imperialgroup.ca

**Numéro de téléphone d'urgence:**

Téléphone d'urgence: 905-829-5888  
Canutec: 613-996-6666 (appel en  
PCV)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification:**

Aucun attribué

**Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence :**

**Vue d'ensemble en cas d'urgence:**

**Risques OSHA / SIMDUT 2015**

**Classification de la substance ou du mélange**

**SGH- E-U / Canadien classification:**

**SGH Dangers**

Aucun attribué

**Éléments d'étiquetage**

**SGH-US/ Canadien étiquetage**

**Pictogrammes de danger (SGH) :**

Aucun attribué

**Mention d'avertissement (SGH):** Aucun attribué

**Déclarations de danger (SGH) :**

Aucun attribué

**Conseils de prudence (SGH) :**

Aucun attribué

**Déclarations de Réponse (SGH) :**

Aucun attribué

# Kel Kem Ltd. Ciment de Poêle et Joint Noir

Date: Le 27 Novembre 2017

## 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Description chimique :

Mélange chimique

| Ingredient         | CAS #     | % by Wt | Classification                                                                     |
|--------------------|-----------|---------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Silicate de sodium | 1344-09-8 | 15-40   | Aucun attribué                                                                     |
| Kaolin Clay *      | 1332-58-7 | 25-60   | Aucun attribué                                                                     |
| Noir Carbone       | 1333-86-4 | 0.1-1.0 | Toxicité Aiguë Catégorie 5 (Dermique) - H313<br>Cancérogénicité Catégorie 2 - H351 |

\* Contient <1% de silice cristalline (quartz) et <1% de dioxyde de titane

Il n'y a pas d'autres ingrédients présents qui, dans la limite des connaissances actuelles du fournisseur et dans les concentrations applicables, sont classés dangereux pour la santé ou l'environnement et nécessitent donc une notification dans cette section.

## 4. PREMIERS SOINS

### Premiers secours :

#### **Inhalation:**

Si la vapeur du produit provoque une irritation ou une détresse respiratoire, amener immédiatement la personne exposée à l'air frais. Si la respiration est difficile ou irrégulière, administrer de l'oxygène ; si un arrêt respiratoire se produit, commencer la respiration artificielle par du personnel qualifié. Desserrer les vêtements serrés comme un collier, cravate, ceinture ou ceinture. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

#### **Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau pendant 15 minutes, en soulevant occasionnellement le haut et le bas. Couvrir les yeux inférieurs. Enlever les lentilles de contact, si présent et facile à faire, après les 2 premières minutes et continuer à rincer. Obtenir des soins médicaux immédiats, de préférence auprès d'un ophtalmologiste.

#### **Contact avec la peau:**

Enlever les vêtements contaminés. Retirer rapidement et délicatement le produit excédentaire avec un chiffon sec ou une serviette en papier. Rincer la peau à l'eau tiède pour 15 minutes. Laver la zone affectée avec du savon et de l'eau. Nettoyer les vêtements et les chaussures contaminés avant de les réutiliser. Si l'irritation persiste, chercher conseil médical.

#### **Ingestion:**

Rincer la bouche avec de l'eau si la victime est consciente. Enlever les prothèses, si présentes. Ne pas faire vomir à moins d'y être invité par personnel médical. Si les vomissements surviennent naturellement, faire pencher la victime vers l'avant pour réduire le risque d'aspiration de la substance dans les poumons. Ne jamais donner rien par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

#### **La plupart des symptômes et des effets importants, à la fois aigus et différés :**

#### **Symptômes et effets potentiels sur la santé**

**Yeux :** Provoque une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des démangeaisons, de l'enflure, des larmes et de la douleur.

**Peau :** Peut causer une irritation de la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs localisées, des démangeaisons et de l'inconfort.

**Inhalation :** Les vapeurs peuvent causer une irritation des voies respiratoires.

# Kel Kem Ltd. Ciment de Poêle et Joint Noir

Date: Le 27 Novembre 2017

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements spéciaux nécessaires :**

**Chronique :** Les personnes ayant des problèmes de peau préexistants ou une déficience respiratoire peuvent être plus sensibles aux effets de ce produit. Peau chronique l'exposition cutanée peut assécher la peau ou provoquer une dermatite. Le dioxyde de titane est un carcinogène animal présumé. La silice cristalline (quartz) a été déterminé comme étant cancérigène en tant que poussière respirable. Le noir de carbone est un cancérigène possible pour l'homme. Traiter symptomatiquement et de manière supportive.

## 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### Moyens d'extinction :

#### **Agents extincteurs appropriés:**

Utiliser un brouillard d'eau ou de l'eau pulvérisée, un produit chimique sec, du dioxyde de carbone et de la mousse.

#### **Agents extincteurs inappropriés:**

Aucun connu

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Les contenants fermés peuvent exploser en raison de l'accumulation de pression lorsqu'ils sont exposés à une chaleur extrême. Pendant les conditions d'urgence, une surexposition à les produits de décomposition peut présenter un danger pour la santé. Les symptômes peuvent ne pas être immédiatement apparents ou peuvent être retardés. Obtenir des soins médicaux.

#### **Risque d'explosion :**

Le matériau ne présente pas de risque d'explosion.

### Conseils pour les pompiers :

Un équipement de protection complet comprenant un appareil respiratoire autonome doit être utilisé. L'eau peut être utilisée pour refroidir les contenants fermés accumulation de pression et auto-inflammation ou explosion possible en cas d'exposition à une chaleur extrême. Si possible, les pompiers devraient contrôler les eaux de ruissellement pour éviter la contamination de l'environnement. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux règlements.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

### Précautions personnelles, procédures d'équipement et d'urgence de protection:

Évacuer le personnel non essentiel. Supprimer toute source d'incendie potentiel. Ventiler la zone. Porter des vêtements et de l'équipement de protection appropriés désigné à la section 8. Le matériau déversé crée un risque de glissade.

### Précautions environnementales :

Évitez la dispersion des matériaux déversés et évitez tout contact avec le sol et toute infiltration dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

# Kel Kem Ltd. Ciment de Poêle et Joint Noir

Date: Le 27 Novembre 2017

Couvrir les drains et contenir le déversement. Couvrir le déversement avec un absorbant non combustible. Essuyer ou racler et contenir pour la récupération ou l'élimination. Zone propre le cas échéant, puisque le produit déversé, même en petites quantités, peut présenter un risque de glissade. Le nettoyage final peut nécessiter l'utilisation de vapeur ou le lavage avec détergents. Placer l'absorbant saturé ou les produits de nettoyage dans un contenant approuvé pour une élimination appropriée. Observer les restrictions matérielles possibles (voir les sections 7 et 10).

**Référence à d'autres sections :** Pour des indications sur le traitement des déchets, voir la section 13.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Respectez les précautions de l'étiquette. Porter tous les équipements de protection appropriés spécifiés à la section 8. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

**Informations sur le feu et des explosions :** Le produit ne présente aucun risque d'incendie ou d'explosion.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Conserver les récipients bien fermés dans des endroits frais, secs et bien ventilés. Transférer uniquement dans des contenants approuvés ayant un étiquetage approprié. Protéger conteneurs contre les dommages physiques. Gardez les contenants hermétiquement fermés. Les récipients qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et conservés redresser pour éviter les fuites. Ne pas réutiliser les contenants vides car ils pourraient retenir les résidus du produit. Utiliser un confinement approprié pour éviter contamination de l'environnement. Ventiler les zones fermées. Ne pas prendre en interne. Garder hors de la portée des enfants.

**Utilisation spécifique de fin (s) :** En dehors des utilisations mentionnées à la section 1, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle :

#### **Directives d'exposition :**

|                                                |                                     |                        |
|------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------------|
| <b>Silicate de sodium CAS # 13463-67-7 :</b>   | ACGIH TLV 10.0 mg / m <sup>3</sup>  | particules inhalables  |
|                                                | ACGIH TLV 3.0 mg/m <sup>3</sup>     | poussière respirable   |
|                                                | OSHA PEL 15.0 mg / m <sup>3</sup>   | poussière totale       |
|                                                | OSHA PEL 5.0 mg/m <sup>3</sup>      | poussière respirable * |
| <b>Kaolin Clay CAS # 1332-58-7 :</b>           | ACGIH TLV 2.0 mg/m <sup>3</sup>     | poussière respirable   |
|                                                | OSHA PEL 15.0 mg / m <sup>3</sup>   | poussière totale       |
|                                                | OSHA PEL 5.0 mg/m <sup>3</sup>      | poussière respirable   |
|                                                | NIOSH 10.0 mg / m <sup>3</sup>      | poussière totale       |
|                                                | NIOSH 5.0 mg / m <sup>3</sup>       | poussière respirable   |
| <b>Le dioxyde de titane CAS # 13463-67-7 :</b> | ACGIH TLV 10.0 ppm                  | comme de la poussière  |
|                                                | OSHA PEL 10.0 mg / m <sup>3</sup>   | poussière totale       |
|                                                | OSHA PEL 5.0 mg/m <sup>3</sup>      | poussière respirable   |
| <b>Silice cristalline CAS #14808-60-7 :</b>    | ACGIH TLV 0.025 mg / m <sup>3</sup> | poussière respirable   |
|                                                | OSHA PEL 10.0 mg / m <sup>3</sup>   | poussière respirable   |
|                                                | NIOSH 0.05 mg / m <sup>3</sup>      | poussière respirable   |
| <b>Noir Carbone CAS #1333-86-4 :</b>           | OSHA PEL 3.5 mg/m <sup>3</sup>      | TWA                    |
|                                                | ACGIH TLV 3.5 mg/m <sup>3</sup>     | TWA                    |
|                                                | NIOSH 3.5 mg/m <sup>3</sup>         | TWA                    |

\* Relatif aux particules autrement non réglementé

# Kel Kem Ltd. Ciment de Poêle et Joint Noir

Date: Le 27 Novembre 2017

## Contrôles d'exposition :

### Mesures d'ingénierie :

Les mesures techniques et les opérations de travail appropriées devraient avoir la priorité par rapport à l'utilisation d'équipement. Utilisez une ventilation adéquate. L'échappement local est préférable. Reportez-vous à la section 7.

### Équipement de protection individuelle :

Porter des vêtements de protection pour éviter tout contact répété ou prolongé avec le produit. Les vêtements de protection doivent être sélectionnés spécifiquement pour le lieu de travail, en fonction des concentrations et des quantités de substances dangereuses manipulées. La résistance chimique de l'équipement de protection doit être demandée au fournisseur représentatif.

### Mesures d'hygiène :

Les installations qui stockent ou utilisent ce matériel devraient être équipées d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité. Changer contaminé vêtements. Une protection préventive de la peau est recommandée. Bien se laver les mains après usage, avant de manger, de boire ou d'utiliser les toilettes.

### Protection des yeux / visage :

Porter des lunettes de protection ou des lunettes de sécurité avec des protections latérales non perforées pendant l'utilisation. Voir 29 CFR 1910.133, ANSI Z87.1 ou la norme européenne EN 166. Il est recommandé de retirer les lentilles de contact avant d'utiliser ce produit d'étanchéité. Ne manipulez pas les lentilles avant scellant a été nettoyé du bout des doigts, des ongles et des cuticules. Le scellant résiduel peut rester sur les doigts pendant plusieurs jours et être transféré sur les lentilles, provoquant une sévère irritation des yeux.

### Protection des mains :

Porter des gants en caoutchouc nitrile ou en néoprène ou ceux recommandés par le fournisseur de gants pour la protection contre les matériaux de la section 3. Les gants doivent être imperméables aux produits chimiques et à l'huile. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être supérieur à la période d'utilisation prévue.

### Autre équipement de protection :

Chemises à manches et pantalons sans poignets ; bottes si la situation les appelle.

### Protection respiratoire :

Aucun nécessaire dans des conditions ambiantes avec un échappement local adéquat. Toujours utiliser un respirateur approuvé lorsque les vapeurs sont générés. Lorsque l'évaluation des risques montre que les respirateurs à adduction d'air filtré conviennent, utiliser un respirateur complet avec combinaison polyvalente (US) ou de type ABEK (EN 14387) des cartouches respiratoires en tant que sauvegarde aux contrôles techniques. Si le respirateur est le seul moyen de protection, utilisez un respirateur à adduction d'air à pleine capacité. Utiliser des appareils respiratoires et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (États-Unis) ou CEN (UE).

**NOTE :** Ce matériau peut contenir des matières classées comme des particules nuisibles (répertoriées comme "poussière") qui peuvent être présentes uniquement à des niveaux dangereux pendant le ponçage, l'abrasion ou l'enlèvement des films séchés. Si aucune poussière spécifique n'est répertoriée à la section 8, les limites applicables aux poussières nuisibles inconnues sont ACGIH TLV 10 mg / m<sup>3</sup> (poussière totale), 3 mg / m<sup>3</sup> (fraction respirable), PEL OSHA 15 mg / m<sup>3</sup> (poussière totale), 5 mg / m<sup>3</sup> (fraction respirable).

### Contrôles d'exposition environnementale :

Ne pas vider dans les égouts.

# Kel Kem Ltd. Ciment de Poêle et Joint Noir

Date: Le 27 Novembre 2017

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Propriétés physiques et chimiques

|               |        |                |                            |
|---------------|--------|----------------|----------------------------|
| État physique | Solide | Odeur          | Doux                       |
| Apparence     | Coller | Seuil olfactif | Pas de données disponibles |
| Couleur       | Noir   |                |                            |

| <u>Propriété</u> | <u>Valeurs</u> | <u>Remarques / Méthode</u> |
|------------------|----------------|----------------------------|
|------------------|----------------|----------------------------|

|                                        |                            |             |
|----------------------------------------|----------------------------|-------------|
| pH                                     | Pas de données disponibles | Aucun connu |
| Point de fusion / congélation          | Pas de données disponibles | Aucun connu |
| Point d'ébullition / Plage             | Pas de données disponibles | Aucun connu |
| Point de rupture                       | Pas de données disponibles | Aucun connu |
| Taux d'évaporation                     | Plus lent que l'éther      | Aucun connu |
| Inflammabilité (solide, gaz)           | Inflammable                | Aucun connu |
| Limite d'inflammabilité dans l'air :   | Pas de données disponibles | Aucun connu |
| Limite supérieure                      | Pas de données disponibles | Aucun connu |
| Limite inférieure                      | Pas de données disponibles | Aucun connu |
| Pression de vapeur                     | Pas de données disponibles | Aucun connu |
| Densité de vapeur                      | > 1 (air =1)               | Aucun connu |
| Densité                                | 1.5-1.6 g/cm3              | Aucun connu |
| Hydrosolubilité                        | soluble dans l'eau         | Aucun connu |
| Solubilité Autres Solvants             | Pas de données disponibles | Aucun connu |
| Coefficient de partage n-octanol / eau | Pas de données disponibles | Aucun connu |
| La température d'auto-inflammation     | Pas de données disponibles | Aucun connu |
| Température de décomposition           | Pas de données disponibles | Aucun connu |
| Viscosité cinématique                  | Pas de données disponibles | Aucun connu |
| Viscosité dynamique                    | Pas de données disponibles | Aucun connu |
| Propriétés explosives                  | Pas de données disponibles | Aucun connu |
| Propriétés oxydantes                   | Pas de données disponibles | Aucun connu |

### Autres propriétés

|                                     |                            |             |
|-------------------------------------|----------------------------|-------------|
| Point de ramollissement             | Pas de données disponibles | Aucun connu |
| Teneur en COV%                      | Pas de données disponibles | Aucun connu |
| La taille des particules            | Pas de données disponibles | Aucun connu |
| Distribution de taille de particule | Pas de données disponibles | Aucun connu |

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

|                                      |                                                                                                   |  |
|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Réactivité                           | Aucune réactivité particulière n'a été signalée. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. |  |
| Stabilité chimique                   | Stable dans les conditions de stockage recommandées.                                              |  |
| Possibilité de réactions dangereuses | Aucun connu.                                                                                      |  |
| Conditions à éviter                  | Hautes températures, matériaux incompatibles                                                      |  |
| Matières à éviter                    | Acides, agents oxydants, sels d'ammonium, métaux chimiquement actifs                              |  |
| Produits de décomposition dangereux  | Les produits de décomposition thermique comprennent les oxydes de                                 |  |

Date: Le 27 Novembre 2017

SDS: Kel Kem Ltd. Ciment de Poêle et Joint Noir

# Kel Kem Ltd. Ciment de Poêle et Joint Noir

Date: Le 27 Novembre 2017

silicone.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les effets toxicologiques :

|                                                     |                                                           |
|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë orale                                | Prévu pour avoir une faible toxicité aiguë par voie orale |
| Toxicité aiguë inhalation                           | Prévu pour avoir une faible toxicité aiguë par inhalation |
| Toxicité aiguë dermique                             | Prévu pour avoir une faible toxicité cutanée aiguë        |
| Corrosion cutanée / irritation cutanée              | Provoque une irritation de la peau.                       |
| Lésions oculaires graves / irritation               | Provoque une irritation des yeux.                         |
| Sensibilisation                                     | Pas de données disponibles                                |
| Génotoxicité in vitro                               | Pas de données disponibles                                |
| Effets mutagènes                                    | Pas de données disponibles                                |
| Toxicité pour certains organes - exposition unique  | Pas de données disponibles                                |
| Toxicité pour certains organes - exposition répétée | Pas de données disponibles                                |
| Danger par aspiration                               | Pas de données disponibles                                |

### Remarque :

#### Le dioxyde de titane CAS # 13463-67-7 :

Groupe IARC 2B Cancérogène - Peut-être cancérogène pour l'homme. Non classé comme cancérogène par ACGIH, OSHA ou NTP. Le résumé du IARC concluait : "On ne pense pas qu'il y ait d'exposition significative au dioxyde de titane lors de l'utilisation de produits dans lesquels le titane est lié à d'autres matériaux tels que la peinture".

#### Silice cristalline CAS #14808-60-7 :

Considéré comme un danger par inhalation et il peut y avoir une relation entre la silicose et certains cancers. Groupe IARC 1 - Cancérogène pour les humains ; La monographie n ° 68 [1997] ; répertorié sous Silice cristalline inhalée sous forme de quartz ou de cristobalite provenant de sources professionnelles. ACGIH : A2 - Cancérogène suspecté pour l'homme ; NTP - Cancérogène connu (cancérogène sélectif) ; NIOSH : Potentiel cancérogène professionnel.

#### Noir Carbone CAS #1333-86-4 :

Groupe IARC 2B Cancérogène - Peut-être cancérogène pour l'homme. ACGIH A4 Cancérogène - N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme. Non classé comme cancérogène par l'OSHA ou le NTP.

Aucune donnée n'est disponible concernant la mutagénicité ou la tératogénicité de ce produit. Il n'existe pas non plus de données disponibles indiquant que cela provoque des effets indésirables. effets sur le développement ou la fertilité chez les humains.

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

|                                  |                                                                                                                                                                       |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité :                       | Prévu pour avoir une faible toxicité pour les organismes aquatiques ayant peu d'impact sur l'environnement aquatique. L'écotoxicité de ce produit n'a pas été évalué. |
| Persistance et dégradabilité :   | Les matériaux organiques de ce produit devraient se biodégrader avec le temps.                                                                                        |
| Potentiel de bioaccumulation :   | Ne devrait pas se bioaccumuler.                                                                                                                                       |
| La mobilité dans le sol :        | Pas d'information disponible                                                                                                                                          |
| Résultats des évaluations PBT et | Pas d'information disponible                                                                                                                                          |

Date: Le 27 Novembre 2017

SDS: Kel Kem Ltd. Ciment de Poêle et Joint Noir

# Kel Kem Ltd. Ciment de Poêle et Joint Noir

Date: Le 27 Novembre 2017

vPvB :

Autres informations :

Ne pas laisser les matériaux pénétrer dans les eaux de surface, les eaux usées ou le sol. Un danger environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination non professionnelle.

## 13. ÉLIMINATION

**Recommandations pour l'élimination des déchets**

La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. Bien que ce produit soit classé comme non dangereux loi sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA) 40 CFR 261 Ce matériel et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire les récipients peuvent contenir des résidus de produit. Laisser les produits chimiques dans les contenants d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Manipuler des contenants sales comme le produit lui-même. Incinérer dans une installation approuvée. Ne brûlez pas le contenant fermé. Éliminer conformément à la directive 2008/98 / CE en tant que ainsi que d'autres national. Lois et règlements fédéraux, étatiques / provinciaux et locaux.

**Déchets dangereux :**

La classification de ce produit peut répondre aux critères pour un déchet dangereux.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

|                         |                      |
|-------------------------|----------------------|
| <b>DOT:</b>             | Non réglementé       |
| <b>Nom d'expédition</b> | N'est pas applicable |
| <b>Classe de danger</b> | N'est pas applicable |
| <b>TDG</b>              | Non réglementé       |
| <b>MEX</b>              | Non réglementé       |
| <b>ICAO</b>             | Non réglementé       |
| <b>IATA:</b>            | Non réglementé       |
| <b>Nom d'expédition</b> | N'est pas applicable |
| <b>Classe de danger</b> | N'est pas applicable |
| <b>IMDG/IMO:</b>        | Non réglementé       |
| <b>Classe de danger</b> | N'est pas applicable |
| <b>RID</b>              | Non réglementé       |
| <b>ADR</b>              | Non réglementé       |
| <b>ADN</b>              | Non réglementé       |

**Note :** Les informations de transport fournies sont pour référence seulement. Le client est invité à consulter 49 CFR 100 - 177, IMDG, IATA, CE, Nations Unies Manuels d'information sur le TMD pour le TMD et le SIMDUT (Canada) pour des règlements détaillés et des exceptions portant sur des tailles de contenants et des matériaux d'emballage spécifiques et les méthodes d'expédition.

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**Inventaires internationales :**

|                                                                                            |                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| TSCA                                                                                       | Conformes                                                   |
| LIS/LES                                                                                    | Tous les composants sont répertoriés soit sur la LIS ou LES |
| TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques des États-Unis Section 8 (b) Inventaire |                                                             |
| LIS/LES - Liste intérieure des substances / Liste extérieure des substances.               |                                                             |



# Kel Kem Ltd. Ciment de Poêle et Joint Noir

Date: Le 27 Novembre 2017

## Règlements Canadiens :

**Classification SIMDUT 1988 Canadienne :** Produit non contrôlé selon les critères de classification du SIMDUT.

**Règlement canadien sur les produits contrôlés (CPR):** Ce produit a été classé conformément aux critères de risque de la directive sur les produits contrôlés et fiche données de sécurité contiennent tous les renseignements requis par le Règlement sur les produits contrôlés.

**Liste de divulgation des ingrédients (LDI):** La silice cristalline (CAS #14808-60-7) est inscrite sur la liste des ingrédients.

**Inventaire national des rejets de polluants (NPRI) du Canada:** Aucun des composants de ce produit n'est inscrit à NPRI.

## Règlements fédéraux des États-Unis :

**OSHA Norme de communication des dangers:** Ce produit est classé comme dangereux selon OSHA 29 CFR 1910-1200.

**Statut TSCA:** Toutes les composantes de ce produit sont énumérées ou exemptées de l'inscription sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA).

**Loi sur les modifications et réautorisations du Superfund (SARA) :**

**Catégories de risques de la section 311/312 de la LEP:** Danger aigu pour la santé

**SARA 313 Information:** Aucun des composants de ce produit n'est soumis aux exigences de déclaration établies par l'article 313 du loi de 1986 sur la planification d'urgence et le droit de savoir de la communauté.

**SARA 302/304 Substance extrêmement dangereuse :**

Aucun composant du produit n'est soumis aux exigences de déclaration de ces sections du Titre III de la LEP.

**Planification et notification d'urgence SARA 302/304:**

Aucun composant du produit n'est soumis aux exigences de déclaration de ces sections du Titre III de la LEP.

**Loi sur l'indemnisation et la responsabilité en cas d'intervention complète (CERCLA):** Aucun des composants de ce produit ne doit être déclaré CERCLA:

**Loi sur la qualité de l'air (CAA) :**

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée comme polluants atmosphériques dangereux (PAD) désignés dans la section 112 (b) de la CAA.

Ce produit ne contient aucun dépoyer d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient aucun dépoyer d'ozone de classe 2.

**Loi sur l'assainissement de l'eau (CWA) :**

Aucun des produits chimiques de ce produit n'est répertorié comme substance dangereuse en vertu de la CWA.

Aucun des produits chimiques contenus dans ce produit ne figure sur la liste des polluants prioritaires en vertu de la CWA.

Aucun des produits chimiques de ce produit n'est répertorié comme étant un polluant toxique en vertu de la CWA.

## Réglementations des Etats :

### California Proposition 65

Ce produit contient des produits chimiques connus de l'État de Californie pour causer le cancer et des malformations congénitales ou d'autres problèmes de reproduction.

### Droit de savoir Liste des substances dangereuses :

**Kaolin Clay CAS # 1332-58-7 :** Inscrit sur les listes des substances dangereuses d'État, les listes du droit de savoir et / ou la qualité de l'air / air listes des polluants : ID, MN, NJ, PA, WA.

**Le dioxyde de titane CAS # 13463-67-7 :** Inscrit sur les listes des substances dangereuses d'État, les listes du droit de savoir et / ou la qualité de l'air / air listes des polluants : ID, MA, MN, NJ, PA, RI.

# Kel Kem Ltd. Ciment de Poêle et Joint Noir

Date: Le 27 Novembre 2017

**Silice cristalline CAS #14808-60-7 :** Contenu à ~ 0,1%, inscrit sur les listes des substances dangereuses d'État, les listes du droit de savoir et / ou la qualité de l'air / air listes des polluants : ID, MA, NJ, PA, WA.

**Noir Carbone CAS #1333-86-4 :** Inscrit sur les listes des substances dangereuses d'État, les listes du droit de savoir et / ou la qualité de l'air / air listes des polluants : CA, ID, IL, MA, MN, NJ, PA, WA, WI.

## Communauté Économique Européenne :

**Étiquetage (67/548 / CEE ou 1999/45 / CE) :** Non attribué.

**Phrases de sécurité :** S2 - Tenir hors de portée des enfants.

**WGK, Allemagne (danger / protection de l'eau) :** 1

## Évaluation de la sécurité chimique :

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

|             | Santé | Flammability | Instabilité | Physique | Dangers Physiques et Chimiques - Protections Personnelles |
|-------------|-------|--------------|-------------|----------|-----------------------------------------------------------|
| <b>NFPA</b> | 1     | 1            | 0           | n/a      | X                                                         |
| <b>HMIS</b> | 1     | 0            | n/a         | 0        | C                                                         |

## **HMIS III Note:**

Santé : 1 Danger léger - Irritation ou blessure réversible mineure possible

Flammability: 0 Risque minimal

Physique: 0 Risque minimal

Protection personnelles : C

SDS US (GHS HazCom 2012 and SIMDUT 2015)

## 16. OTHER INFORMATION

**Préparé par:** Département technique

**Date d'émission :** Le 27 Novembre 2017

**Date de révision :** Aucun

**Révision Note :** Aucun

## **Avertissement :**

Le fabricant garantit que ce produit est conforme à sa spécification standard lorsqu'il est utilisé selon la direction. Au meilleur de notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Cependant, nous ne supposons pas l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document.

# **Kel Kem Ltd. Ciment de Poêle et Joint Noir**

**Date: Le 27 Novembre 2017**

La détermination finale de la convenance de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**